



COMMUNE
SAINT-MARTIN
VALMEROUX

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MARTIN VALMEROUX

Procès-verbal - Réunion du Conseil Municipal

Séance du 19 octobre 2020 à 20h30

Conseillers municipaux présents :

Présents :

M. Christian FOURNIER,
M. Philippe RAVIT,
M. Gilbert CHABRIER-JOURNIAC,
Mme Yvette MARTIN,
M. Jean-Pierre CHANCEL,
Mme Catherine MARTIN,
M. Michel DELMAS,
Mme Catherine DUFFAY,
M. André GASTON,
M. Olivier CHÂTEAU,
Mme Cécile BADUEL
M. Gabriel RIEU
Mme Élise LAJARRIGE

Excusés :

M. Nasreddine DRIDI pour M. Christian FOURNIER
Mme Marlène BILLOUX

L'an deux mille vingt, le lundi 19 octobre 2020, le Conseil Municipal de Saint-Martin-Valmeroux, dûment convoqué le 13 octobre 2020, s'est réuni en salle du Conseil.

Monsieur Christian FOURNIER, le maire, préside la séance et la déclare ouverte à 20h30.

Les conseillers présents, au nombre de 13 à l'ouverture de la séance, ont atteint le quorum.

Ordre du jour :

- 1 – Conseil d'École – Désignation des élus délégués titulaires et suppléants
- 2 – Étude de faisabilité d'une restructuration de l'alimentation en eau potable du secteur Xaintrie Cantal Correze
- 3 – Subventions aux associations
- 4 – Assurances statutaires
- 5 – Questions diverses

Monsieur le maire rappelle l'ordre du jour et énonce le pouvoir de Monsieur Nasreddine DRIDI à son attention.

1 - Conseil d'École – Désignation des élus délégués titulaires et suppléants

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-2,
Vu le Code de l'Éducation, et notamment son article D 411-1 et suivants. Monsieur le maire rappelle que, dans chaque école maternelle et élémentaire, est instauré un Conseil d'école.

Ce conseil comprend :

- le Directeur d'école,
- le Maire ou son représentant,
- un Conseiller Municipal désigné par le conseil municipal,
- les Maîtres d'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil,
- un des Maîtres du réseau d'aides spécialisées;
- les représentants des parents d'élèves,
- le délégué départemental de l'Éducation Nationale.

Le Conseil d'École sur proposition du Directeur d'école a plusieurs missions. Notamment, il vote le règlement intérieur, donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école.

Monsieur le maire propose de désigner un membre du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du Conseil d'École qui le représentera, ainsi qu'un conseiller municipal titulaire et son suppléant.

Monsieur le maire propose de renoncer au bulletin secret pour cette opération.

Mme Cécile BADUEL propose sa candidature en tant que représentante du maire au Conseil d'École :
Nombre de suffrages exprimés : 14

Mme Yvette MARTIN: Conseillère municipale, propose sa candidature en tant que conseillère titulaire au Conseil d'École : Nombre de suffrages exprimés : 14

Mme Élise LAJARRIGE : Conseillère municipale, propose sa candidature en tant que conseillère suppléante à Mme Yvette MARTIN au Conseil d'École: Nombre de suffrages exprimés : 14